

Il est temps de régler définitivement la question de la burqa !



Soeren Kern nous fait un petit rappel historique sur la législation anti-burqa en Europe.

Le Danemark est donc le 6e pays d'Europe à interdire la burqa dans les espaces publics, après la France (pays pionnier en la matière), la Belgique, les Pays-Bas, la Bulgarie et l'Autriche.

En regardant cette liste, fort modeste comparée aux 28 pays de l'Union, on peut se demander pourquoi Bruxelles, si tatillonne sur la taille de nos fromages ou celle de nos pommeaux de douche, n'a pas encore légiféré au niveau communautaire pour interdire un accoutrement moyenâgeux, qui asservit la femme et

véhicule un contre-modèle de société que les islamistes veulent imposer à l'ensemble du continent.

Nos technocrates de Bruxelles nous pondent des milliers de normes délirantes, au rythme ahurissant de 700 par an, mais laissent de côté un sujet de société majeur qui mérite pourtant une réponse commune et ferme de la part des 28 pays démocratiques membres de l'UE, face aux assauts permanents des musulmans intégristes.

La lutte contre l'islam politique est bien timide et les islamistes voient dans nos divisions et nos éternelles tergiversations, une faiblesse malade qui les encourage à poursuivre leur conquête de la société.

Bien entendu, Amnesty International, sous couvert de défendre les droits humains, n'a rien trouvé de mieux que de déclarer que la loi danoise était une **"violation du droit des femmes"** !

C'est dire quel crédit on peut accorder à ce mouvement qui trouve normal que dans nos démocraties égalitaires, les femmes puissent être soumises à l'obligation de porter la burqa qui les emprisonne et les prive de liberté.

Mais heureusement, la **CEDH** s'est montrée plus lucide et a confirmé par deux fois la légalité de l'interdiction de la burqa en France et en Belgique.

Car en France, un Pakistanais avait tenté de s'opposer à la loi d'interdiction de se voiler le visage, en faisant appel à la CEDH, en vain...

Mais un problème demeure, à savoir la difficulté de faire appliquer la loi car les amendes sont beaucoup trop légères pour être dissuasives. Environ 150 euros, difficilement récupérables la plupart du temps.

Seule la Bulgarie a voté une loi réellement efficace.

770 euros d'amende et suspension des prestations sociales !

C'est cette dernière mesure qui fait toute la différence.

Si la France supprimait les prestations sociales aux réfractaires à la loi républicaine, et pas seulement sur le voile intégral, il y a fort à parier que nos tribunaux seraient moins engorgés et que les familles veilleraient davantage au respect des lois.

Supprimons tout le social des familles de délinquants et nous viderons à la fois les tribunaux et les prisons.

Nous sommes en Europe, dans une société ouverte où les femmes sont libres de porter décolleté et minijupe si bon leur semble.

Ceux qui veulent nous imposer leurs coutumes moyenâgeuses et asservir leurs femmes, n'ont pas leur place chez nous. Leur place est en Afghanistan ou en Arabie.

Il serait temps de frapper la délinquance au portefeuille ! Ce sera autrement plus radical qu'une charte sur la laïcité ou qu'un simple rappel à la loi devant un juge.

Jacques Guillemain